

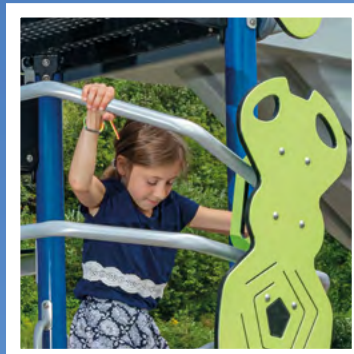
# Guide

## Responsabilités des propriétaires et exploitants d'équipements récréatifs institutionnels au Canada

La norme de sécurité CAN/CSA Z614 sur les aires et équipements de jeu

Ce guide s'adresse aux personnes responsables de CPE, garderies privées, écoles, municipalités et tout autre lieu destiné au public et équipé de structures de jeu.

Inclut : une série de fiches pratiques pour vous aider à entretenir, vérifier et réparer vos équipements de jeu.



# La norme CAN/CSA Z614

La première version de la norme canadienne sur les aires et équipements de jeu date de 1990.

Publiée par l'Association canadienne de normalisation (CSA), la norme CAN/CSA Z614 énonce un ensemble d'exigences techniques et de principes s'appliquant à la conception, à la construction, à l'installation, à l'entretien et à la vérification des aires et des équipements de jeu extérieurs publics (y compris les surfaces de protection) destinés aux enfants âgés de 18 mois à 12 ans.

Bien que la majeure partie de la norme s'adresse aux concepteurs de produits, aux aménagistes et installateurs, certains articles s'adressent aux propriétaires et exploitants

d'équipements de jeu puisqu'ils traitent de **l'entretien, des vérifications régulières et des réparations** à faire afin de conserver l'intégrité structurale, la qualité des surfaces amortissantes et la sécurité des différentes composantes.

Imaginez utiliser une voiture qui ne serait pas vérifiée et entretenue, nous convenons tous qu'elle deviendrait un danger public avant longtemps. C'est la même chose pour les équipements récréatifs.

Ne laissez pas vos équipements récréatifs devenir un risque pour les jeunes utilisateurs.

Bonne lecture !

L'International Play Equipment Manufacturers Association (IPEMA) fournit une certification tierce de produits pour équipement de jeux publics et de matériaux de revêtement, afin de garantir la conformité des produits aux normes ASTM ou CSA. Chaque produit présenté dans cette brochure, s'il est certifié par l'IPEMA, est associé à un nom et à un numéro de modèle pour faciliter la recherche sur le site Web de l'IPEMA à des fins de vérification.

Pour vérifier la certification du produit, visitez [www.ipema.org](http://www.ipema.org) où vous pourrez effectuer une recherche.



To verify product certification, visit [www.ipema.org](http://www.ipema.org)



To verify product certification, visit [www.ipema.org](http://www.ipema.org)

[jambette.com](http://jambette.com)



# Comment réaliser vos opérations d'entretien, de vérification et de réparation ?

Un ensemble de feuillets pratiques vous aidera à réaliser vos opérations d'entretien, de vérification et de réparation.

- Plan de l'aire de jeux
- Renseignements sur les équipements et la périodicité des contrôles
- Fiche de contrôle simple et intermédiaire
- Fiche de contrôle approfondi
- Fiche de constat de dégradation

**Vous pouvez toujours nous joindre au  
1 877 363-2687 / [service@jambette.com](mailto:service@jambette.com)**

Besoin de pièces de remplacement ou d'accessoires pour réparer vos modules de jeux ?



Jambette est heureuse d'offrir à sa clientèle l'achat en ligne d'une sélection de pièces, d'accessoires de remplacement et de petits produits à [jambetteboutik.com](http://jambetteboutik.com)

**Prenez le temps de nous visiter !**



# Fiches de contrôles

Nos fiches vous aideront à entretenir, vérifier et réparer vos équipements de jeu.

Voici quelques directives pour bien les compléter :

## 1 - FICHE : PLAN DE L'AIRE DE JEU

Réalisez le plan de votre aire de jeux faisant apparaître l'emplacement et la structure générale de l'aire de jeux ainsi que l'implantation des équipements.

## 2 - FICHE : RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉQUIPEMENTS ET LA PÉRIODICITÉ DES CONTRÔLES

Instaurez une périodicité pour les contrôles en fonction de l'intensité d'utilisation des équipements.

REMARQUE : Pour les contrôles suivants, remplir une fiche par équipement.

Pour toutes dégradations constatées, remplir la fiche « **constat de dégradation** ».

## 3 - FICHE : CONTRÔLE SIMPLE ET INTERMÉDIAIRE

(Contrôle simple : journalier ou hebdomadaire)

Contrôle visuel rapide destiné à identifier les risques manifestes qui peuvent résulter d'une utilisation intensive, d'actes de vandalisme ou de conditions météorologiques spécifiques.

Par exemple :

- Éléments cassés ou manquants (sièges, marches, barreaux, garde-corps)
- Arêtes vives, éléments saillants ou pointus
- Usure de certains éléments (cordes, chaînes)
- Fondations (apparentes, descellées)
- Surfaces au sol (niveau zéro, ratissage du sable ou autre)
- Élimination des corps étrangers (verre, souillure)
- Affichages et marquages

Ce contrôle peut être effectué par les services techniques.

## 4 - FICHE : CONTRÔLE SIMPLE ET INTERMÉDIAIRE

(Contrôle intermédiaire : mensuel ou trimestriel)

Contrôle plus poussé que le contrôle simple qui a pour but de vérifier le fonctionnement et la stabilité de l'équipement et, en particulier, de déceler les éventuels signes d'usure.

Par exemple :

En plus des points du contrôle simple

- Stabilité (fondations, fixations)
- Points de pincement, de coincement ou d'écrasement
- Dispositifs mécaniques mobiles (protection, usure, état de fonctionnement)
- Aspect de surface (rouille ou autre corrosion)

Ce service peut être effectué par une personne responsable de l'entretien des infrastructures.

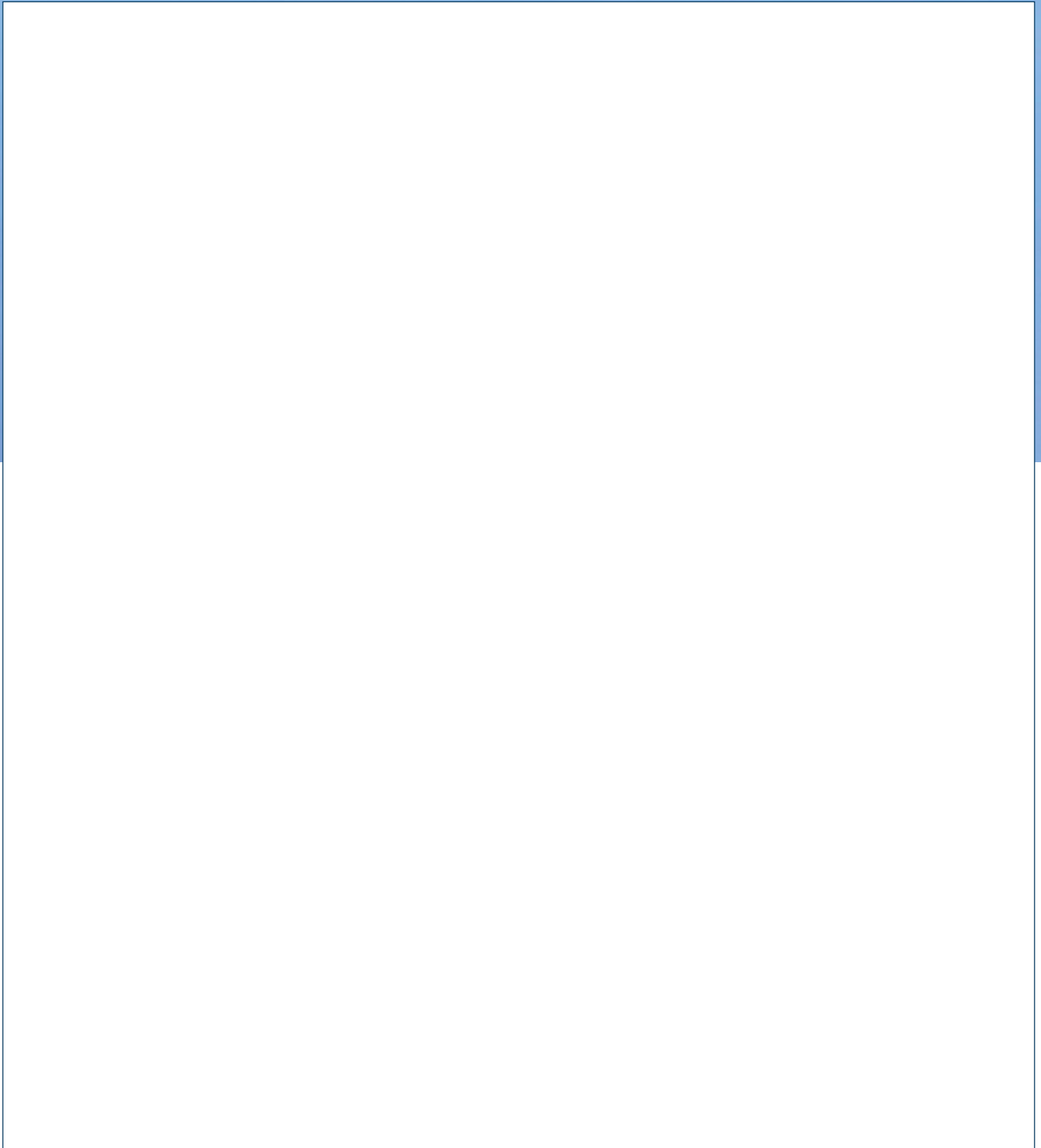
## 5 - FICHE : CONTRÔLE APPROFONDI (semestriel ou annuel)

Contrôle qui consiste, par des examens détaillés de la structure, à constater le niveau de sûreté globale de l'équipement, des fondations et des surfaces. Ce contrôle peut nécessiter l'excavation ou le démontage de certaines parties.

Ce contrôle peut être effectué soit en interne sous réserve que les services techniques disposent du matériel adapté et de la compétence technique nécessaire, soit en faisant appel à un organisme extérieur spécialisé dans ce type de vérifications.



# Plan de l'aire de jeux



# Renseignements sur les équipements et périodicité des contrôles

Nature des équipements	Emplacement, lieu, référence sur le plan	Date de mise en service

Type de contrôle	Périodicité	Personne ou organisme chargé du contrôle
Simple		
Intermédiaire		
Approfondi		

# Contrôle simple et intermédiaire

Identification et emplacement de l'équipement : \_\_\_\_\_

Points à vérifier, si une dégradation est constatée remplir la fiche « dégradation »

Date du contrôle	Initiales	Sol	Niveau 0	Point d'ancrage	Poteaux	Planchers	Panneaux	Accessoires	Glissoire	Surface réception	Ressorts	Cordages

Inscrire « bon » ou « mauvais » dans chaque case en fonction de l'état de l'équipement

# Dégradation

Identification et emplacement de l'équipement : \_\_\_\_\_

Date	
Dégradation(s) constatée(s)	
Mesure(s) prise(s)	
Nom, prénom et signature de la personne chargée du contrôle	

**Mesures correctives:**

Interdiction matérielle d'accès faite le \_\_\_\_\_

Démontage fait le \_\_\_\_\_

Travaux de remise en conformité en date du \_\_\_\_\_

Nature des travaux \_\_\_\_\_

Remise en service le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom, prénom, signature



# Contrôle approfondi

Identification et emplacement de l'équipement : \_\_\_\_\_

Noter l'état d'usure (corrosion, pourriture, écharde, parties saillantes, risque de piqûres, coupures, stabilité...) et de propreté des différents éléments.

Éléments	État		Observations
	Bon	Mauvais	
<b>État général</b> (vétusté, entretien, vandalisme...)			
<b>Propreté et état du sol</b>			
<b>Fondations</b>			
<b>Niveau 0</b> (Indication du niveau 0 sur les poteaux ou la structure)			
<b>Signalétique</b>			
<b>Surface de sécurité</b>			
<b>Stabilité générale de la structure</b>			
<b>Présence de visserie saillante ou arêtes vives</b>			
<b>Main courante</b>			
<b>Garde-corps / Balustrade</b>			
<b>Corde à grimper / Câblerie</b> (Corde scellée au sol et tendue)			
<b> Tubes</b> (Extrémités bouchées)			

## Plan d'entretien et de maintenance pour les aires de jeux

Éléments	État		Observations
	Bon	Mauvais	
Échelle d'accès			
Escalier			
Dispositif à grimper			
Glissoire			
Plateforme			
Ressort			
Axe de rotation			

Personne ou organisme chargé du contrôle \_\_\_\_\_

Date du contrôle \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## Voici la liste et un bref résumé des articles de la norme canadienne CAN / CSA Z614 qui concerne les propriétaires et les exploitants d'équipements récréatifs. Les obligations d'entretien, de vérification (inspections) et de réparations y sont détaillées.

### Note :

Ces résumés d'articles sont une interprétation de notre part. La lecture complète des articles de la norme vous donnera toute la précision de ceux-ci, avec l'appui d'annexes et de figures.

### Lien pour accéder à la norme complète :

<https://www.csagroup.org/fr/store/product/CSA%20Z614%3A20%20Standard%20and%20Redline/>

#### SECTION 1, domaine d'application

- 1.1** Cette norme est destinée aux équipements conçus pour les enfants âgés de 18 mois à 12 ans.
- 1.2** Cette norme tient compte de la taille des enfants, de leurs particularités et de leurs besoins de développement.
- 1.3** Cette norme vise les équipements de jeu d'aires publiques extérieures.
- 1.4** Cette norme touche la conception, la fabrication, l'installation et l'entretien des équipements et aires de jeu.
- 1.5** Cette norme encourage les bonnes pratiques dans le domaine.
- 1.6** Cette norme vise à minimiser les blessures et à réduire les dangers.
- 1.7** Cette norme vise les aires et équipements de jeu conçus, fabriqués et installés après la date de parution de la présente norme et les ajouts sur les équipements et aires existantes qui ont eu lieu après cette même date de parution.
- 1.8** Cette norme exclut les éléments qui ne servent pas à première vue au jeu comme par exemple le mobilier, les clôtures, etc. Les équipements de jeu libre ne sont pas non plus visés par la présente norme.
- 1.9** Cette norme ne s'applique pas
- Aux équipements sportifs
  - Aux glissoires qui se terminent dans l'eau
  - Aux équipements souples situés dans des lieux publics et dont l'accès du public est contrôlé
  - Aux équipements résidentiels
  - Aux parcs d'attractions
  - Aux garderies en milieu familial
  - Aux terrains d'aventure utilisés sous surveillance d'adultes
- 1.10** Dans cette norme, le terme « doit » indique une exigence, le terme « devrait » indique une recommandation et le terme « peut » indique une possibilité.

#### SECTION 11, inspection et entretien

##### 11.1 Généralités

- 11.1.1** Il faut prévoir un budget pour l'entretien et les réparations.
- 11.1.2** Un programme d'entretien régulier doit être établi.

##### 11.2 Entretiens

- 11.2.1** Un programme d'entretien doit être élaboré pour chaque équipement de jeu.
- 11.2.2** L'identité du propriétaire ou de l'exploitant doit être indiquée sur les lieux.
- 11.2.3** Une liste de vérification fournie par le fabricant peut être utilisée pour réaliser des inspections.
- 11.2.4** La norme contient une liste de vérification générale qui peut être également utilisée.
- 11.2.5** Un registre des blessures doit être tenu à jour.
- 11.2.6** Les équipements et les revêtements de protection doivent être inspectés en se référant aussi à la documentation des différents fabricants.

##### 11.3 Inspection de l'aire de jeu

###### 11.3.1 Généralités

- 11.3.2** La fréquence des inspections peut varier selon l'utilisation des équipements, les conditions météo, etc.
- 11.3.3** Inspection visuelle quotidienne / hebdomadaire.
- 11.3.4** Inspection mensuelle détaillée.
- 11.3.5** Rapport annuel écrit complet.

##### 11.4 Réparations effectuées dans les aires de jeu

- 11.4.1** Toute anomalie doit être déclarée rapidement et réparée conformément à la présente norme.
- 11.4.2** Les réparations doivent être effectuées conformément aux recommandations du fabricant.

700, rue des Calfats  
Lévis, Québec  
G6Y 9E6  
Canada

Tél.: 418 837-8246  
Sans frais: 1 877 363-2687  
Télec.: 418 837-2916

[jambette.com](http://jambette.com)

**Jambette**.com